

SÉANCE 07 du 17 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE FRÉCHOU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de Monsieur André APPARITIO, Maire, suite à la convocation adressée individuellement aux conseillers le 09 juin 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

André APPARITIO, Corinne GIMENES, David BESSIERE, Jean-Pierre COLLODO, Virginie COMIN, Isabelle FUHREL, Anne-Claire HOUDARD, Stéphanie MERCERON, Jean-Jacques POLONI, Laurent PREVOST.

Absent - excusé : Pierre REAU

Secrétaire de séance : Isabelle FUHREL

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR		
Ordre	Délibérations	Objet
1	DEL 2026-054	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	DEL 2026-055	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 19 mai 2026
3	DEL 2026-056	Cuisine communale : Lave-vaisselle professionnelle (Laveuse)
4	DEL 2026-057	Salle communale : tables pliantes
5	DEL 2026-058	SDB - aménagement placard et étagères cuisine communale
6		Secrétariat mairie : Changement de logiciel informatique + nom domaine
7		Entretien des parcelles privées, haies et arbres – Information aux administrés
8		Associations : Information SACEM
9		Associations : Achat boîtes aux lettres
10		Point travaux et projet
11	-	Festivités : animations estivales au village
12	-	Compte rendu des commissions communautaires
13	-	Questions diverses

Le Maire ouvre la séance 20h34.

01. DEL 2026 – 054 : Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Le Fréchou,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un ou une de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

► **Décide** à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée

► Désigne **Mme Isabelle FUHREL** Secrétaire de séance

09 voix POUR

00 voix CONTRE

00 Abstention

02. DEL 2026 – 055 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2026

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

09 voix POUR

00 Voix CONTRE

00 Abstention

03. DEL 2026 – 056 : Cuisine Communale : lave-vaisselle professionnel (Laveuse)

Dans le cadre de l'amélioration des équipements de la cuisine communale et afin de faciliter le nettoyage des locaux et du matériel mis à disposition des utilisateurs, il est proposé l'acquisition d'une laveuse professionnelle.

Un devis de la société **SAS Cuisine Professionnelle**, entreprise ayant assuré l'installation complète de la cuisine communale, a été présenté pour un montant de **2 390,40 € TTC**.

Lors des échanges, la possibilité de solliciter d'autres fournisseurs, notamment Promocash et Métro, a été évoquée. Toutefois, aucune démarche n'a été engagée auprès de ces enseignes et aucun devis complémentaire n'a été demandé.

Considérant la parfaite connaissance des installations existantes par la société SAS Cuisine Professionnelle ainsi que la cohérence de son offre avec les équipements déjà en place, le conseil municipal décide de retenir le devis présenté.

Cette acquisition permettra de faciliter l'entretien des locaux et de proposer à la location une cuisine communale complète, fonctionnelle et de qualité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **valide le devis de la société SAS Cuisine Professionnelle d'un montant de 2 390,40 € TTC** et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

04. DEL 2026 - 057 : Salle communale : tables pliantes

Dans le cadre de l'amélioration des équipements de la salle communale attenante à la cuisine, et afin de faciliter l'installation et le rangement du mobilier lors des différentes manifestations, il est proposé de procéder à l'acquisition de nouvelles tables pliantes.

Cet investissement s'inscrit dans la continuité de l'aménagement du local de stockage récemment réalisé à proximité de la salle.

La société ALEC Collectivités, fournisseur avec lequel la commune travaille régulièrement, a présenté quatre propositions correspondant à deux dimensions de tables pliantes, avec ou sans chariot de rangement :

- 15 tables de dimensions 183 x 76 cm : **1 383,48 € TTC** ;
- 15 tables de dimensions 183 x 76 cm avec chariot : **1 777,61 € TTC** ;
- 15 tables de dimensions 200 x 90 cm : **2 047,14 € TTC** ;
- 15 tables de dimensions 200 x 90 cm avec chariots : **2 595,78 € TTC**.

Lors de la présentation des offres, il a été précisé que les deux dimensions permettent d'accueillir jusqu'à **six personnes par table**.

Si le modèle de 200 x 90 cm offre une surface plus importante pour la disposition des plats lors des repas, il n'apporte pas de capacité d'accueil supplémentaire.

Il a également été souligné que l'augmentation des dimensions des tables pourrait avoir un impact sur l'aménagement de la salle et limiter le nombre de tables pouvant être installées selon les configurations.

À titre de comparaison, une offre catalogue de la société **Altrad Mefran Collectivités** a également été consultée.

Celle-ci propose un lot de quinze tables pliantes de dimensions **183 x 76 cm** avec chariot de rangement pour un montant de **1 734,20 € TTC**. Toutefois, cette offre ne précise pas les éventuels frais de transport et n'a pas fait l'objet d'un accompagnement commercial permettant d'apporter des conseils adaptés aux contraintes de la salle communale.

Après examen des différentes propositions et compte tenu des échanges avec le représentant d'ALEC Collectivités, **le conseil municipal décide** :

- **De retenir** l'offre comprenant quinze tables pliantes de dimensions 200 x 90 cm sans chariot de rangement, pour un montant total de **2 047,14 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société ALEC Collectivités d'un montant de **2 047,14 € TTC** et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision. La dépense sera imputée à la section d'investissement, au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles ».

05. DEL 2026-058 : SDB - aménagement placard et étagère cuisine communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la poursuite des travaux d'aménagement de la cuisine communale, engagés par l'entreprise SDB Service du Bâtiment, et la nécessité de compléter les équipements afin d'optimiser les espaces de rangement et l'organisation des locaux.

À cet effet, un devis complémentaire a été sollicité pour l'aménagement d'un placard dans le couloir, destiné à divers rangements, ainsi que pour la fourniture et la pose d'étagères en cuisine permettant le stockage de la vaisselle.

Le devis présenté a été reçu le 19 mai 2026 pour un montant de **1 490,68 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité

- **De valider** le devis présenté pour un montant de **1 490,68 € TTC**.
 - **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- La dépense sera imputée à la section d'investissement, article 2131 « Bâtiments publics ».

06. Secrétariat de mairie : Changement de logiciel informatique et nom domaine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire évoluer le logiciel de gestion actuellement utilisé par la commune.

Le logiciel Cosoluce, utilisé jusqu'à présent, étant amené à disparaître à terme, plusieurs solutions ont été évoquées afin d'assurer la continuité du service, notamment les solutions Coloria et Berger-Levrault, dans le cadre d'échanges avec le Centre de Gestion.

À ce jour, ces propositions n'ont pas donné lieu à des éléments complémentaires formalisés (réunion de présentation, documentation détaillée ou accompagnement spécifique permettant d'orienter le choix de la commune).

En parallèle, une solution alternative a été étudiée par le secrétariat, à savoir le logiciel **Indy System « Horizon infinity »**, utilisé depuis de nombreuses années par la commune de Sainte-Maure-de-Peyriac et par Céline depuis 2020, avec des retours d'utilisation satisfaisants, notamment en termes de réactivité du support et de facilité de prise en main.

Par ailleurs, dans le cadre de cette évolution numérique, il est envisagé la reprise du nom de domaine lefrechou.fr ainsi que la modification de l'adresse de messagerie officielle de la mairie (mairie@lefrechou.fr). Cette évolution s'accompagnera de la mise en place de dispositifs de sécurité renforcés visant à protéger les données communales et à prévenir les risques de cyberattaques.

Le passage à une messagerie Outlook permettra également la mise en place d'un agenda partagé facilitant l'organisation interne des services.

Une communication sera réalisée via le site internet de la commune afin d'informer les administrés de ces évolutions. Durant la période de transition, les messages envoyés sur l'ancienne adresse seront relevés et transférés afin d'assurer la continuité des échanges.

Le Conseil municipal demande à connaître le montant de ce changement afin d'en informer les administrés lors du prochain conseil.

07. Entretien des parcelles privées, haies et arbres – information aux administrés

Le conseil municipal souhaite rappeler aux administrés les obligations liées à l'entretien des parcelles privées, notamment les haies et les arbres situés en limite de voirie.

Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de l'entretien de la végétation lui appartenant, en particulier lorsque celle-ci peut déborder sur le domaine public.

Cet entretien est nécessaire pour garantir :

- la sécurité des usagers de la voirie (visibilité, circulation) ;
- le passage des véhicules (dont véhicules de secours et de collecte) ;
- le bon entretien des voies communales.

Il est donc proposé de communiquer auprès des habitants afin de rappeler ces obligations et de demander la réalisation des travaux d'égoutage et de taille nécessaires lorsque cela s'avère utile.

Le modèle de courrier est présenté au Conseil municipal et validé à l'unanimité. Il est demandé qu'il soit adressé par voie postale afin d'éviter les oublis.

08. Association : Information SACEM

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que, pour l'année 2026, la commune ne souscrira plus de déclaration SACEM globale.

En effet, les forfaits proposés ne sont désormais plus adaptés aux manifestations organisées sur le territoire communal, contrairement à ce qui était encore le cas en 2024.

À titre exceptionnel, la commune avait maintenu cette prise en charge en 2025. Cette décision faisait suite à de nombreux échanges entre le secrétariat de mairie et la SACEM afin de clarifier les modalités d'application du dispositif. Toutefois, les conditions actuelles ne permettent plus de poursuivre ce fonctionnement.

Par conséquent, chaque association organisatrice d'un événement comportant la diffusion d'œuvres musicales devra effectuer elle-même les démarches nécessaires auprès de la SACEM et, le cas échéant, procéder à sa propre déclaration selon la nature de la manifestation concernée.

Un courrier d'information sera adressé aux associations au cours du mois de juin afin de leur préciser ces nouvelles dispositions. Les coordonnées utiles de la SACEM y seront également indiquées.

Le modèle de courrier est présenté et validé par le Conseil municipal. Il sera envoyé par mail aux associations.

Arrivée de David BESSIERE 21h30

09. Association : Achat boîtes aux lettres

Le conseil municipal souhaite aborder la question de la réception du courrier destiné à certaines associations, actuellement adressé et réceptionné en mairie.

Dans la pratique, ce courrier est parfois conservé en mairie pendant un certain délai avant d'être remis à son destinataire, en raison de l'absence de passage régulier des représentants associatifs pour le relever.

Afin d'améliorer l'organisation et la fluidité de distribution du courrier, il est envisagé de demander aux associations de disposer de leur propre boîte aux lettres, installée à leur siège ou à un emplacement adapté.

Cette organisation permettrait une remise directe du courrier et une meilleure autonomie des associations dans sa réception.

Une information sera adressée aux associations afin de présenter cette orientation et d'accompagner sa mise en œuvre.

Principe ok – la mairie va investir dans un mobilier urbain de 8 boîtes aux lettres extérieur groupé pour harmoniser le visuel

10. Point travaux et projets

Entreprise BURLIN – Jardin public et lavoir

Les travaux de terrassement et la réalisation de la dalle en béton destinée à accueillir la table de ping-pong du jardin public ont été effectués le 10 juin 2026.

À la suite d'un échange avec l'entreprise BURLIN le 16 juin 2026, il a été indiqué qu'un délai supplémentaire d'environ une semaine de séchage est nécessaire avant de procéder au perçage de la dalle et à la fixation définitive de la table. L'entreprise contactera la mairie afin de convenir d'une nouvelle date d'intervention.

La commune a demandé, dans la mesure du possible, que cette intervention soit programmée un lundi ou un vendredi afin de permettre la présence de l'agent technique communal. En effet, Monsieur BURLIN prévoit de venir avec sa pelle mécanique pour procéder également au déplacement de deux arbustes qui seront replantés à proximité du lavoir.

Concernant les travaux du lavoir, la prestation confiée à l'entreprise BURLIN est désormais achevée, avec la mise en place des buses, la réalisation des socles en béton et l'installation des barrières.

Monsieur le Maire précise qu'il serait opportun de profiter de la prochaine intervention de l'entreprise BURLIN pour mettre en place les pots achetés auprès d'ALEC Collectivités et les remplir de terre à l'aide de la pelle mécanique, facilitant ainsi leur installation définitive.

Départ de Stéphanie MERCERON 22h05

Toilettes publiques - AGIR

Le 16 juin 2026, un échange a eu lieu avec Monsieur Benoît Fauchereau, du service AGIR, afin de faire le point sur l'avancement des travaux relatifs à l'installation des toilettes publiques.

À ce jour, il reste à réaliser environ 1 m² de dalle béton ainsi qu'un percement dans le mur d'un diamètre de 40 mm permettant le passage des différents raccordements.

Une fois ces travaux effectués, avec l'intervention de l'agent technique communal assisté de quelques élus, les toilettes publiques pourront être installées puis raccordées aux différents réseaux.

La commune est dans l'attente de la réalisation de ces derniers aménagements afin de pouvoir finaliser la mise en service de cet équipement.

Toilettes publiques – Signalétique et équipement

Dans le cadre de la finalisation de l'installation des toilettes publiques, il est proposé de prévoir la commande de panneaux de signalétique extérieure indiquant « WC mixtes », conformément au visuel de référence.



Cette signalisation permettra de faciliter l'identification de l'équipement par les usagers et d'assurer une bonne lisibilité de l'accès depuis l'espace public.

Il convient de déterminer la quantité nécessaire, à savoir une ou deux unités, en fonction des emplacements retenus (accès principal et éventuelle visibilité secondaire).

Cette proposition est soumise à validation afin de permettre la commande des éléments et la finalisation de la mise en service des sanitaires.

L'ensemble du conseil décide :



x1 panneau sous la halle



x 2 pour les toilettes cours - jardin public

Éclairage de la halle – Entreprise Capeletto

L'intervention de l'entreprise Capeletto a eu lieu le lundi 15 juin 2026 dans le cadre des travaux de mise en conformité et d'amélioration de l'éclairage de la halle.

À l'issue de cette intervention, l'ensemble des équipements est désormais opérationnel et conforme aux attentes. Les travaux sont donc considérés comme terminés.

Halle communale – protection des installations

Afin de préserver les nouveaux équipements, il est demandé la prise d'un **arrêté municipal** interdisant les jeux de balle, de ballon, de projectiles et tout objet assimilé dans l'enceinte de la halle, afin d'éviter toute dégradation des installations récemment réalisées.

Cuisine communale – Entreprise Capeletto

À la suite de l'intervention de l'entreprise Capeletto le lundi 15 juin 2026 pour les travaux relatifs à l'éclairage de la halle, il a été demandé, dans la même occasion, le déplacement d'une prise électrique destinée au lave-vaisselle de la cuisine communale.

Cette intervention complémentaire permettra d'adapter l'implantation électrique aux besoins d'usage de l'équipement et d'assurer un fonctionnement plus pratique et sécurisé de l'installation.

Cuisine communale – Entreprise Moulinié

Il est prévu l'intervention de l'entreprise Moulinié pour le changement du dispositif du cumulus.

S.O.S. Calvaires

La commune est à jour concernant les documents qui lui incombent dans le cadre du projet porté par l'association S.O.S. Calvaires.

L'association souhaite mutualiser les travaux avec une commune voisine et se trouve actuellement dans l'attente de documents complémentaires de la part de cette dernière. Dans ce contexte, il apparaît préférable de retenir un délai prévisionnel allant jusqu'en septembre 2026, notamment en fonction de la disponibilité des bénévoles.

Toutefois, cette échéance pourrait être avancée si l'ensemble des éléments nécessaires est réuni plus rapidement et que les conditions d'intervention le permettent.

Le conseil municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Demande de subvention DETR 2026 – Travaux de l'église

La commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour les travaux urgents de sécurisation et de réfection partielle de l'église, représentant un montant de 49 769,27 € HT.

La subvention sollicitée auprès de l'État s'élevait à 19 907,71 €, soit 40 % du montant des travaux. Par courrier électronique, les services de la Préfecture nous ont informés que Monsieur le Préfet envisageait d'accorder une subvention de 14 930,78 €, correspondant à 30 % du coût HT de l'opération.

La Préfecture a demandé à la commune de confirmer si elle souhaitait maintenir la réalisation du projet malgré une aide inférieure au montant sollicité. Une réponse a été adressée afin de remercier les services de l'État pour leur soutien et de confirmer la volonté de la commune de réaliser les travaux.

Par ailleurs, l'entreprise Vilas a été contactée le mardi 16 juin 2026 afin de l'informer de l'avancement du dossier et de préparer la suite des opérations.

Élagage et travaux forestiers

Monsieur Jérôme Lazartigues a rencontré la commune sur site au cours de la semaine du 8 juin 2026 afin d'établir un devis concernant plusieurs interventions :

- Les deux peupliers situés au jardin de la scanner ;
- Les six palmiers situés dans la cour de l'école, dans le virage du village et sur la route de Mézin ;
- Le cyprès du cimetière.

Selon les échanges intervenus lors de cette visite, les travaux devraient être réalisés en juillet 2026, entre la période des moissons et celle du travail des sols.

À ce jour, le devis n'ayant pas encore été transmis, une relance a été effectuée le mardi 16 juin 2026.

Il est également demandé de solliciter un devis concurrent pour des prestations identiques auprès de l'entreprise Cyprès des Hêtres.

Service Voirie – Réfection des routes

À la suite d'une fiche travaux transmise au service Voirie le 11 juin 2026 et d'un échange téléphonique intervenu le 16 juin 2026, un rendez-vous a été programmé avec Monsieur William Laurans, du service Voirie d'Albret Communauté, le jeudi 18 juin 2026 à 9h00.

Cette rencontre permettra d'examiner l'état de la route du Pont-Romain, fortement dégradée par la présence de nombreux nids-de-poule. La commune a sollicité une réfection complète de la chaussée, estimant que son état général ne permet plus d'assurer durablement un niveau de service satisfaisant au moyen de simples réparations ponctuelles.

Ce rendez-vous sera également l'occasion de faire le point sur plusieurs autres demandes de la commune :

- La route de Cabusses, notamment afin de reprendre l'aménagement du virage ;
- Les accotements dans le village ;
- Le balayage de la voirie au niveau du monument aux morts.

Concernant ces derniers travaux, il conviendra de déterminer les délais d'intervention et notamment la disponibilité de la pelle mécanique d'Albret Communauté.

Salle communale – Climatisation réversible (suite DEL 2026-051)

Suite à la délibération n°2026-051, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe de l'installation d'une climatisation réversible pour la salle communale et la cuisine.

Dans ce cadre, plusieurs devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises. Il est proposé que la commission travaux puisse se réunir afin d'échanger et d'analyser l'ensemble des offres reçues avant toute décision définitive.

Les devis sont les suivants :

- **Entreprise Capeletto** (devis du 23 avril 2026)
Installation d'une climatisation réversible de marque ATLantic, puissance 12 100 W en froid et 13 500 W en chaud, pour la salle communale uniquement : **7 194,00 € TTC**
- **Entreprise Comin**
Installation d'un système complet pour la salle des fêtes et la cuisine :
 - Salle des fêtes équipée de 3 cassettes 600 x 600 intégrées au faux-plafond
 - Cuisine équipée d'un split mural
 - Groupes extérieurs situés au niveau du portail de la cour intérieure
 - Reprise des alimentations électriques depuis l'armoire TGBT**16 075,34 € TTC**
- **Entreprise Rémy Équipement**
 - Installation d'un plafonnier HITACHI Utopia Prime pour la salle communale : **11 195,29 € TTC**
 - Installation d'une PAC air/air dans la cuisine : **2 461,81 € TTC**

L'ensemble de ces éléments est communiqué à titre informatif. Une réunion de la commission travaux permettra d'en assurer l'analyse comparative et de définir la solution la plus adaptée aux besoins et aux contraintes techniques du bâtiment.

Compte tenu des éléments évoqués, la commission Travaux se réunira le mardi 23 juin à 08h00.

Isolation des combles perdus

Une étude est actuellement en cours concernant l'isolation des combles perdus de la salle communale, de la salle du conseil municipal et du bâtiment de la Biblio'Sol.

À la suite d'un échange à titre privé, il sera demandé le vendredi 19 juin 2026, qu'un rendez-vous soit organisé sur site pour le compte de la mairie afin de vérifier les caractéristiques des bâtiments concernés et de confirmer leur éligibilité au dispositif d'isolation à 1 euro.

Cette visite permettra notamment d'apprécier la superficie des locaux ainsi que la configuration des combles. Au regard des premiers éléments recueillis, et notamment des surfaces concernées supérieures à 30 m², les bâtiments devraient logiquement répondre aux critères d'éligibilité. Cette analyse reste toutefois à confirmer à l'issue de la visite technique.

11. Festivités : animations estivales au village

Monsieur le maire souhaite présenter au conseil municipal les festivités estivales organisées sur la commune durant l'été 2026.

L'ensemble des dates et manifestations est également consultable sur le site de la commune du Fréchou et sur l'application Intramuros.

- **Mardi 23 juin 2026 à 9h00** : Café du Fréchou
- **Dimanche 28 juin 2026 à 12h00** : Fête du village organisée par la mairie à destination des habitants, sous la halle Pierre DAGRAS (auberge espagnole)
- **Mercredis d'été** : animations et lotos sous la halle Pierre DAGRAS
 - 1er juillet
 - 15 juillet
 - 22 juillet
 - 29 juillet
 - 5 août
 - 19 août
 (Organisés par les associations La Pêche et SP du Désert)
- **Vendredis du 3 juillet au 28 août 2026** : Marchés de producteurs du Fréchou sous la halle
(Organisés par Lou Réchou)
Inauguration du 1^{er} marché à 19h30
- **Du 11 au 14 juillet 2026** : Festival Country
- **Samedi 22 et dimanche 23 août 2026** : Fêtes du Fréchou
(Organisées par le comité des fêtes)

L'ensemble de ces événements contribue à l'animation estivale du village et à la vie associative locale.

12. Compte rendu des commissions communautaires

Il est demandé à chaque élu de transmettre à Céline, au plus tard jeudi, un compte rendu succinct des réunions, commissions ou actions relevant de sa délégation, afin de permettre leur intégration dans le procès-verbal du conseil municipal.

Merci à chacun pour son retour dans les délais.

Commission mobilité du 10.06.2026 – Virginie COMIN, conseillère municipale

Stop Albret

80 panneaux ont été installés à des endroits stratégiques permettant aux auto-stoppeurs d'être vus et aux véhicules de s'arrêter en toute sécurité. Une carte sera bientôt disponible avec géolocalisation de ces panneaux.

Covoit Albret et Karos

Pour développer le covoiturage domicile-travail, AC a un abonnement avec Karos qui est une application mobile.

750 personnes inscrites, 50 covoitureurs actifs par mois.

Le conducteur perçoit 2 €, le passager paye 0.50 € (jusqu'à 20 kms, et 0.10 € le km supplémentaire). AC cofinance à hauteur de 1.5 € par trajet.

Des animations vont être faites pour relancer le dispositif et la communication va être modernisée.

Voie Verte

Moncrabeau - Condom

Le département du Gers doit signer une convention de transfert de gestion avec la SNCF courant juin et espère terminer les travaux de jonction entre Moncrabeau et Condom en 2028.

Nérac - Mézin

Il faut compter 2 à 3 ans pour la fermeture administrative de la voie par la SNCF, ensuite AC devra faire toutes les démarches administratives avant de débiter les travaux. Aussi, cette voie ne sera disponible qu'en 2030 minimum.

Ligne de bus régulière Nérac - Barbaste - Lavardac

Il s'agit de l'axe le plus emprunté dans l'Albret pour les trajets quotidiens. Aussi, il est envisagé de créer une ligne de bus régulière entre ces trois villes de 7h à 19h.

Une étude de coût a été faite en 2023 et doit être réactualisée car elle portait uniquement sur des bus thermiques.

Cette ligne de bus va permettre à AC de lever le versement mobilité qui est une taxe qui s'applique à hauteur de 0.6 % sur les entreprises de plus de 11 salariés.

Transport à la demande sur réservation

4 secteurs ont été définis : Lavardac, Mézin, Francescas, Nérac ; avec un calendrier préétabli en fonction notamment des jours de marché.

Exemple : Le Fréchou est sur le secteur de Mézin. Je peux me déplacer sur le secteur de Nérac le mardi, mercredi, jeudi et samedi. Je peux me déplacer sur le secteur Mézin le dimanche (jour du marché). Je ne peux pas me déplacer sur un autre secteur. Le bus fait une boucle et récupère les passagers à domicile. Dans les 4 villes de secteur, un point de dépôt unique sera fixé. Pour le retour, un horaire commun est prévu pour tous, et le bus reconduit les passagers à leur domicile.

Mise en place du service au plus tôt en 2028. Il s'agit d'une expérimentation et si cela fonctionne, une étude sera possible pour une extension vers d'autres secteurs de l'Albret.

Commission PEEJ-EMD du 08.06.2026, Laurent PREVOST, conseiller municipal

Première réunion de la commission petite enfance-enfance jeunesse/ école de musique et de danse à l'accueil de loisirs de Barbaste.

Pour commencer, nous avons eu droit à une vidéo de quelques minutes avec une rétrospective des différentes réalisations du précédent mandat d'Albret communauté.

Puis petite présentation de l'EMD (école musique et de danse) :

- 20 professeurs pour 350 élèves (environ 100 pour la partie danse et 250 pour la partie musique), 75% des élèves sont des enfants.
- L'EMD participe chaque année à Albret Jazz.
- Ils ont revu quelques articles du règlement intérieur pour clarifier certains points.
- Une augmentation de 3,1 % des cotisations des élèves est prévue pour l'année à venir, les inscriptions sont ouvertes en septembre et le reste de l'année selon les places disponibles.

Concernant la PEEJ (petite enfance-enfance jeunesse) :

- 22 animateurs scolaires pour les centres de loisirs majoré de 42 animateurs durant les vacances scolaires répartis sur 6 sites :

- Barbaste
- Lavardac
- Mézin
- Moncrabeau

- Montesquieu
- Lamontjoie uniquement l'été.

Les animateurs interviennent également dans les crèches et les EHPAD pour la réalisation de diverses animations.

Projets :

- Création d'une micro crèche à Francescas
- Création d'une maison accueil jeune pour les + de 11 ans à Nérac.
- Sur du plus long terme, déménagement de la crèche de Nérac sur l'ancienne école Jacques Prévert avec la possibilité d'accueillir 9 enfants supplémentaires. Puis la crèche actuelle deviendra des bureaux pour le CMP car ils sont apparemment très à l'étroit au centre Haussmann.

13. Questions diverses

 **Jeudi 26 juin, 08h30** : installation de tables et bancs sous la halle.

 **Vendredi 27 juin, 09h00** : débarrassage Salle Foulques

Assurance – Paillote communale (synthèse Groupama)

Suite aux échanges avec Groupama Centre-Atlantique, il est indiqué que la paillote communale, en raison de sa surface et de sa construction en matériaux légers, n'a pas à être assurée en tant que bâtiment spécifique et peut être assimilée à du mobilier urbain.

Il est toutefois précisé qu'en cas de sinistre, une franchise de 800 € s'appliquerait pour ce type de bien ouvert et non protégé contre le vol. Dans ce cas, aucune indemnisation ne serait à attendre pour les denrées ou équipements de type frigo.

Par ailleurs, il est recommandé de demander systématiquement aux usagers du bâtiment une attestation d'assurance en responsabilité civile avant toute utilisation, afin de couvrir les éventuels dommages liés à l'occupation des lieux.

Panneaux de la voie verte

Albret Communauté a indiqué que l'emplacement actuel des panneaux de la voie verte résultait d'une demande de la mairie. Cette affirmation est contestée, aucune demande en ce sens n'ayant été formulée. Il est demandé que le déplacement de ces panneaux soit étudié dans les meilleurs délais, notamment en ce qui concerne leur implantation sur la route de Bernes.

Registre des personnes vulnérables

M. le Maire précise qu'un registre des personnes vulnérables existe. Il est toutefois demandé que ce registre soit tenu et accessible en mairie conformément aux dispositions en vigueur.

Date du prochain conseil municipal : **mardi 07 juillet 2026**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h25

Liste des Délibérations du conseil municipal examinée le 17 juin 2026		
Ordre	Délibérations	Objet
1	DEL 2026-054	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	DEL 2026-055	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 19 mai 2026
3	DEL 2026-056	Cuisine communale : Lave-vaisselle professionnel (Laveuse)
4	DEL 2026-057	Salle communale : tables pliantes
5	DEL 2026-058	SDB - aménagement placard et étagères cuisine communale

Signature de l'exécutif, Le maire, André APPARITIO	Signature du secrétaire de séance, Isabelle FUHREL
---	---

